

Une volaille BIO, c'est quoi ?



L'ÉLEVAGE HORS-SOL EST
INTERDIT

L'UTILISATION D'HORMONES POUR LA
CROISSANCE EST INTERDITE

JE MANGE UNIQUEMENT DES
ALIMENTS BIO SANS OGM

MON ÉLEVAGE EST
CONTRÔLÉ MINIMUM
1 FOIS /AN

J'AI ACCÈS À
L'EXTÉRIEUR

MES TRAITEMENTS ANTIBIOTIQUES SONT
INTERDITS EN SYSTÉMATIQUE

LE DÉBECQUAGE ET LE GAVAGE SONT INTERDITS



Un œuf BIO, c'est quoi ?

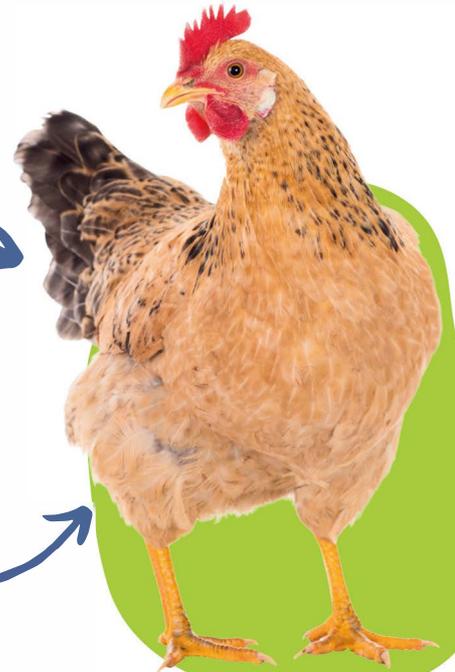


UNE POULE QUI MANGE UNIQUEMENT DES
ALIMENTS BIO SANS OGM

ÉLEVÉE DANS UNE FERME CONTRÔLÉE
(MIN 1 FOIS/AN) ET CERTIFIÉE
AGRICULTURE BIOLOGIQUE

DONT LES TRAITEMENTS ANTIBIOTIQUES SONT
INTERDITS EN SYSTÉMATIQUE

AVEC UN ACCÈS À L'EXTÉRIEUR



PAS DE COLORANT DE SYNTHÈSE
DANS L'ALIMENTATION DES POULES
POUR INTENSIFIER LE JAUNE D'OEUF



BIO
en HAUTS-DE-FRANCE

Une vache BIO, c'est quoi ?



MES ALIMENTS DOIVENT ÊTRE
PRODUITS LOCALEMENT
(AU MOINS 70%)

MON VEAU EST NOURRI AVEC DU
LAIT BIO (MINIMUM 3 MOIS)

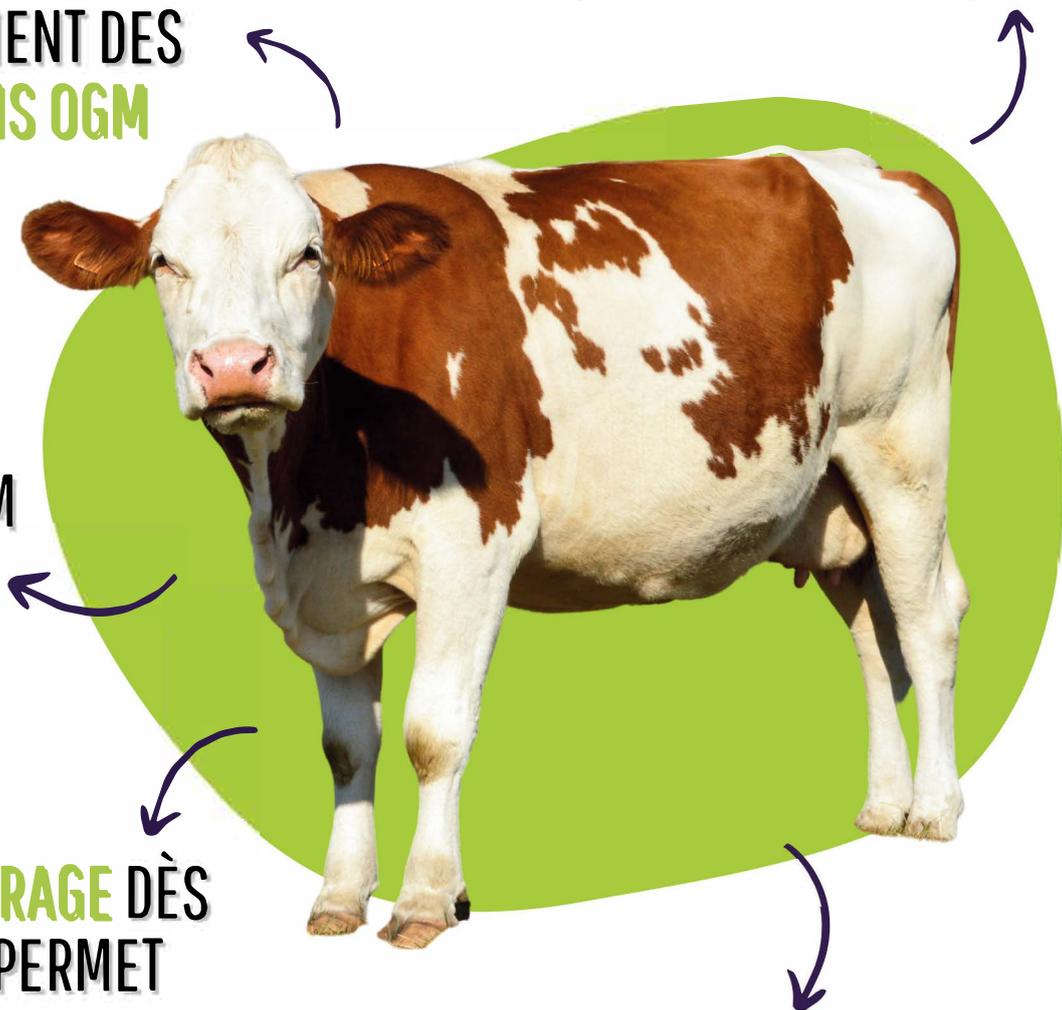
JE MANGE UNIQUEMENT DES
ALIMENTS BIO SANS OGM

MON ÉLEVAGE EST
CONTRÔLÉ MINIMUM
1 FOIS /AN

J'AI ACCÈS AU PÂTURAGE DÈS
QUE LA MÉTÉO LE PERMET

MES TRAITEMENTS ANTIBIOTIQUES
SONT INTERDITS EN SYSTÉMATIQUE

L'UTILISATION D'HORMONES POUR LA REPRODUCTION EST INTERDITE



BIO
en HAUTS-DE-FRANCE

Les PRODUITS CÉRÉALIERS ET LÉGUMINEUSES BIO, c'est quoi ?



APRÈS TRANSFORMATION, JE NE
CONTIENS PAS DE COLORANTS OU
CONSERVATEURS CHIMIQUES

JE SUIS CULTIVÉ PUIS CONSERVÉ
SANS ENGRAIS NI TRAITEMENTS
CHIMIQUES DE SYNTHÈSE

CHAQUE ÉTAPE DE MA PRODUCTION
EST CONTRÔLÉE



MA MONOCULTURE EST
INTERDITE

JE SUIS ISSU D'UNE SEMENCE
CERTIFIÉE BIO NON OGM



BIO
en HAUTS-DE-FRANCE

Un Légume BIO, c'est quoi ?



JE SUIS CULTIVÉ DANS LE **RESPECT DES SAISONS**

JE SUIS ISSU DE **SEMENCES OU DE PLANTS CERTIFIÉS BIO SANS OGM**

LA **MONOCULTURE EST INTERDITE, ET LA ROTATION DES CULTURES EST OBLIGATOIRE**



JE POUSSE OBLIGATOIREMENT **EN PLEINE TERRE (HORS-SOL INTERDIT)**

JE NE REÇOIS **PAS D'ENGRAIS OU TRAITEMENTS CHIMIQUES DE SYNTHÈSE**

MA **FERME EST CONTRÔLÉE MINIMUM 1 FOIS /AN**



BIO
en HAUTS-DE-FRANCE

Un FRUIT BIO, c'est quoi ?



JE SUIS CULTIVÉ DANS LE **RESPECT DES SAISONS**

LES JEUNES PLANTS SONT ISSUS DE
PÉPINIÈRES CERTIFIÉES BIO

MA **FERME EST CONTRÔLÉE**
MINIMUM 1 FOIS /AN



JE POUSSE OBLIGATOIREMENT EN
PLEINE TERRE (HORS-SOL INTERDIT)

JE NE REÇOIS PAS
D'ENGRAIS OU TRAITEMENTS
CHIMIQUES DE SYNTHÈSE



BIO
en HAUTS-DE-FRANCE

Un mouton BIO, c'est quoi ?



MON AGNEAU EST NOURRI AVEC DU
LAIT BIO (45 JOURS MINIMUM)

MES ALIMENTS DOIVENT ÊTRE
PRODUITS LOCALEMENT
(AU MOINS 70%)

JE MANGE UNIQUEMENT DES
ALIMENTS BIO SANS OGM



J'AI ACCÈS AU
PÂTURAGE DÈS
QUE LA MÉTÉO LE
PERMET

MON ÉLEVAGE EST CONTRÔLÉ
MINIMUM 1 FOIS /AN

MES TRAITEMENTS ANTIBIOTIQUES
SONT INTERDITS EN SYSTÉMATIQUE

L'UTILISATION D'HORMONES POUR LA REPRODUCTION EST INTERDITE



BIO
en HAUTS-DE-FRANCE

Un PRODUIT LAITIER BIO, c'est quoi ?



UN CONTRÔLE À CHAQUE ÉTAPE DE FABRICATION

DES ANIMAUX QUI MANGENT
DES ALIMENTS BIO SANS OGM

DES ANIMAUX QUI ONT ACCÈS
AU PÂTURAGE DÈS QUE LA
MÉTÉO LE PERMET



UN LAIT TRANSFORMÉ À
L'AIDE DE PRÉSURE ET
FERMENTS NON OGM

UN ASSAISONNEMENT ADAPTÉ À
L'AGRICULTURE BIO : AROMATES, SEL ...



BIO
EN HAUTS-DE-FRANCE

Un Lapin Bio, c'est quoi ?



MON LAPERAU EST NOURRI
AVEC DU LAIT BIO
(3 SEMAINES MINIMUM)

JE RESTE MINIMUM
100 JOURS EN ÉLEVAGE

JE MANGE UNIQUEMENT DES
ALIMENTS BIO SANS OGM

MON ÉLEVAGE EST
CONTRÔLÉ MINIMUM
1 FOIS /AN

MES TRAITEMENTS
ANTIBIOTIQUES SONT
INTERDITS EN SYSTÉMATIQUE

J'AI ACCÈS À L'EXTÉRIEUR DÈS QUE LA
MÉTÉO LE PERMET ET LE HORS-SOL
EST INTERDIT DANS MON LOGEMENT

L'UTILISATION D'HORMONES POUR LA REPRODUCTION EST INTERDITE



BIO
en HAUTS-DE-FRANCE

Un vin BIO, c'est quoi ?



LES **RAISINS** DONT JE SUIS ISSU SONT **CERTIFIÉS BIO**,
PRODUITS SANS ENGRAIS NI TRAITEMENTS
CHIMIQUES DE SYNTHÈSE

L'USAGE DU **CUIVRE** ET DU **SOUFRE**
EST **LIMITÉ** SUR LES VIGNES

LE **SUCRE** AJOUTÉ EST
ÉGALEMENT **CERTIFIÉ BIO**

MON **DOMAINE** EST **CONTRÔLÉ**
MINIMUM 1 FOIS/AN

LA **DÉSALCOOLISATION** EST INTERDITE



BIO
en HAUTS-DE-FRANCE

Un PORC BIO, c'est quoi ?

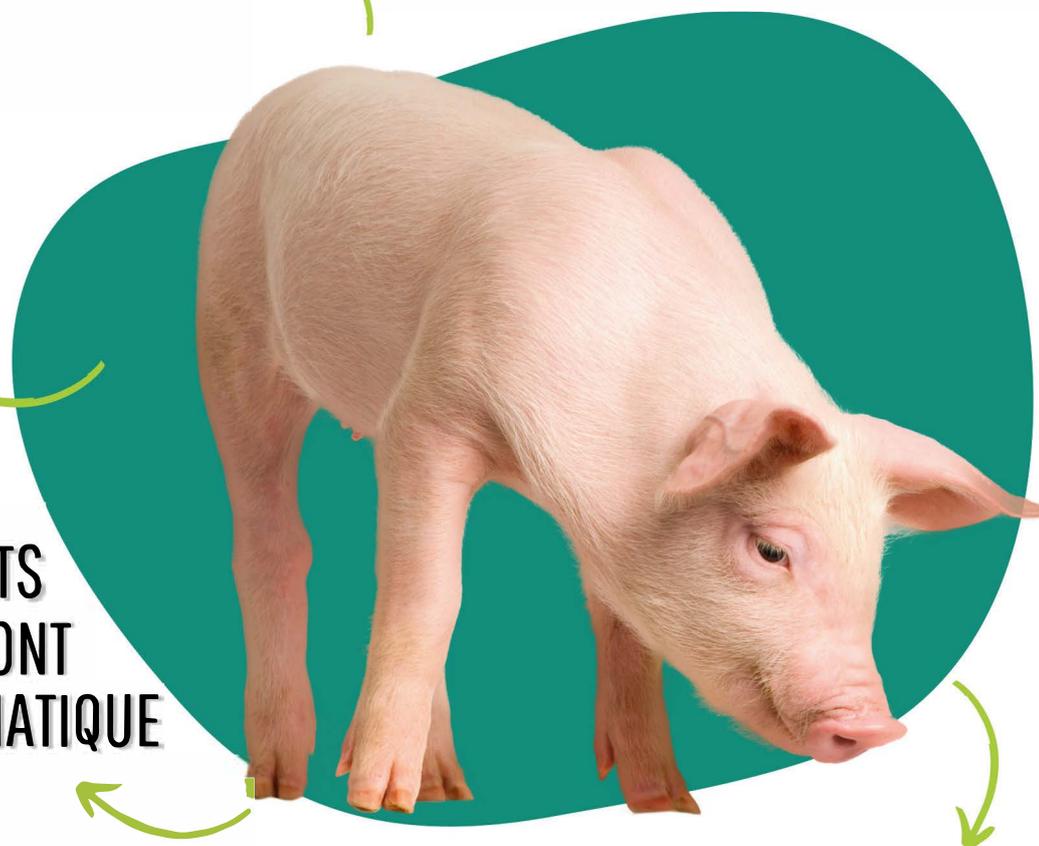


LE HORS-SOL EST INTERDIT DANS MON
LOGEMENT ET JE GRANDIS SUR UNE
LITIÈRE VÉGÉTALE

JE MANGE UNIQUEMENT DES
ALIMENTS BIO SANS OGM

MON ÉLEVAGE EST
CONTRÔLÉ MINIMUM
1 FOIS /AN

MES TRAITEMENTS
ANTIBIOTIQUES SONT
INTERDITS EN SYSTÉMATIQUE



JE VIS EN GROUPE ET J'AI ACCÈS À UNE
AIRE EXTÉRIEURE

LA COUPE DES QUEUES ET DES
DENTS EST INTERDITE

LA POSE D'ANNEAU NASAL EST INTERDITE



BIO
en HAUTS-DE-FRANCE

Un miel BIO, c'est quoi ?



MES RUCHES SONT ISOLÉES DE SOURCES DE POLLUTIONS (CULTURES ET ZONES INDUSTRIELLES)

IL Y A AU MOINS 50% DE CULTURE BIO, FORÊT OU PRAIRIE DANS LE RAYON DE BUTINAGE (3KM)

L'UTILISATION DE DÉSHÉBANT AUTOUR DES RUCHES EST INTERDIT

LES PRODUITS CHIMIQUES DONT INSECTICIDES SONT INTERDITS DANS MA RUCHE

MON RUCHER EST CONTRÔLÉ MINIMUM 1 FOIS /AN

LA CIRE DE MES RUCHES EST ISSUE DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

L'ALIMENTATION DES ABEILLES EST CERTIFIÉE BIO : SIROP, SUCRE OU MIEL



BIO
en HAUTS-DE-FRANCE

Une chèvre BIO, c'est quoi ?



MON CHEVREAU EST NOURRI AVEC
DU LAIT BIO (45 JOURS MINIMUM)

MES ALIMENTS DOIVENT ÊTRE
PRODUITS LOCALEMENT
(AU MOINS 70%)

JE MANGE UNIQUEMENT DES
ALIMENTS BIO SANS OGM



J'AI ACCÈS AU
PÂTURAGE DÈS
QUE LA MÉTÉO LE
PERMET

MON ÉLEVAGE EST CONTRÔLÉ
MINIMUM 1 FOIS /AN

MES TRAITEMENTS ANTIBIOTIQUES
SONT INTERDITS EN SYSTÉMATIQUE

L'UTILISATION D'HORMONES POUR LA REPRODUCTION EST INTERDITE



BIO
en HAUTS-DE-FRANCE

L'AGRICULTURE BIO, c'est aussi ...



LE BIEN-ÊTRE ANIMAL
RESPECTÉ



UNE BIODIVERSITÉ PRÉSERVÉE



PLUS D'EMPLOI LOCAL
SUR LES FERMES

DES CONTRÔLES
OBLIGATOIRES

UN CAHIER DES
CHARGES RESPECTÉ



LA PROTECTION DE LA
RESSOURCE EN EAU



LE MAINTIEN DES PRAIRIES ET
LA PROTECTION DES SOLS

ZÉRO OGM, ZÉRO PRODUIT
CHIMIQUE DE SYNTHÈSE

UN SYSTÈME RÉSILIENT FACE
AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



BIO
en HAUTS-DE-FRANCE